

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chantonay dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard VILLETTE, Maire, pour une troisième séance de l'année.

Etaient présents : M. VILLETTE Gérard, Mme AIRAUD Martine, Mme ARNOUD Colette, M. BOISSEAU Didier, M. BONNENFANT Didier, Mme BOULLAUD Michelle, Mme CHENU Viviane, Mme COUDRAY Danièle, Mme DEHAUD Christine, M. DELAYE Jean-Jacques, M. DROUAULT Christian, M. GAIGNEUX Yannick, Mme GRELLIER Charlène, M. LAINE Vincent, Mme LERSTEAU Patricia, Mme MOINET Isabelle, Mme PHELIPEAU Brigitte, M. PELTANCHE Eric, M. de PONSAY Laurent, M. ROUSSIERE Alexandre, M. de SINGLY Vincent, M. SIRET Jean-Pierre, Mme THOUMOUX Delphine, formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée avec pouvoir : Mme RAVON Elise (pouvoir à M. BOISSEAU), M. BOURDET Joël (pouvoir à M. VILLETTE), Mme BALLESTÉROS Alexandra (pouvoir à Mme DEHAUD).

Etaient excusés : Mme BAFFREAU Sabrina, M. CLOUET Alexandre.

Était absent : M. DENOUE Thierry.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame **Charlène GRELLIER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Monsieur Mickaël BONNEAU, le suivant sur la liste, Monsieur Alexandre CLOUET, a été sollicité mais qu'il ne devrait pas pouvoir accepter le mandat de Conseiller Municipal pour des raisons personnelles. Dans l'attente de la lettre de renoncement de Monsieur CLOUET, il restera dans l'ordre Madame Eloïse ARNAUD et ensuite Monsieur Jean-Marie FRAYSSE.

Monsieur le Maire demande s'il y aura des questions diverses.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucune question diverse.

N° 28/2018 – 1 - COMMANDE PUBLIQUE

1.1. MARCHÉS PUBLICS

1.1.1. Réhabilitation des Halles : marché de travaux

Date convocation	05/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absent	1
Nombre de vote pour	26
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DROUAULT**, rapporteur du projet.
Monsieur DROUAULT procède à la lecture de l'exposé :

Dans le cadre du projet Cœur de Ville, il a été décidé de réhabiliter les halles situées place de la Liberté.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement NICOLAS (architecte) / MSB (économiste) / ESTB (BE structures) / ATBI (BE fluides et énergies).

Le projet prévoit :

- le réaménagement intérieur des halles (suppression du puits de lumière, redistribution des étales, réalisation d'un local de rangement, sanitaires intérieurs pour les commerçants),
- la démolition partielle de la façade côté place et la mise en place de baies vitrées,
- la réfection des sanitaires publics extérieurs,
- la construction d'un auvent en façade côté place en incluant la partie de bâtiment du service culturel.

Un avis de consultation est paru dans le journal Ouest-France le 12 février 2018 pour une procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 février 2018 pour ouvrir les plis. Elle s'est réunie de nouveau le 12 mars 2018 et a donné un avis favorable pour confier les travaux aux entreprises suivantes :

N° Lot	Objet	Estimation HT	Entreprise	Montant marché HT
1	Démolition – Gros oeuvre – Aménagements extérieurs	103 260,00	GAUTRON CONSTRUCTION - Chantonnay	172 261,75 €
2	Charpente bois	6 400,00	MAILLAUD PAILLEREAU - Chantonnay	6 904,00 €
3	Charpente et couvert auvent	61 280,00	Inflectueux	/
4	Couverture tuiles - Zinguerie	49 800,00	COUTAND - Chantonnay	37 420,01 €
5	Menuiseries alu - Vitrierie	81 200,00	SERRURERIE LUCONNAISE - Luçon	75 746,00 €
6	Menuiseries bois intérieures	46 520,00	MAILLAUD PAILLEREAU - Chantonnay	45 557,00 €
7	Plafonds – Plafonds acoustiques	31 000,00	MAILLAUD PAILLEREAU - Chantonnay	57 708,60 €
8	Revêtements scellés - Etanchéité	125 200,00	LERSTEAU – La Ferrière	79 380,80 €
9	Peinture	5 900,00	AUCHER – St Georges de Pointindoux	3 400,00 €
10	Electricité – Courants faibles	46 800,00	SORIN - Chantonnay	34 694,17 €
11	Plomberie	56 800,00	SORIN - Chantonnay	45 364,66 €
12	Nettoyage	/	AX'YON PROPLETE – Aubigny Les Clouzeaux	1 357,17 €
	Total estimation	614 160,00	Total marchés attribués	559 794,16 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur DROUAULT indique qu'en ce qui concerne le lot 3 l'offre qui n'a pas été acceptée car elle comportait un problème de couverture d'assurances nécessaires et que de toute façon l'offre était très supérieure aux estimatifs. Le montant total des marchés attribués s'établit à 559 794,16 € H.T. et l'estimation totale avec le lot restant à attribuer est de 614 000 € H.T.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **déclare** le lot n°3 « Charpente et couverture auvent extérieur » infructueux et **autorise** Monsieur le Maire à relancer une procédure de consultation ;
- **autorise** Monsieur le Maire à attribuer les marchés conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, ces offres étant les plus avantageuses compte tenu des critères pondérés fixés dans le Règlement de la Consultation ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

N° 29/2018 – 2 – FINANCES LOCALES

2.1. DIVERS

2.1.1. Tarifs salle des Tourelles à Puybelliard

Date convocation	05/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absent	1
Nombre de vote pour	26
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	/
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame MOINET**, rapporteur du projet.

Madame MOINET procède à la lecture de l'exposé :

A la demande de l'association de Puybelliard, la gestion de la salle des Tourelles est reprise par le service événementiel de la commune à compter du 1^{er} avril 2018.

Afin de pallier aux frais engendrés par la nouvelle organisation, et notamment les frais d'entretien, des nouveaux tarifs de location ont été proposés (voir tableau ci-joint, tarification en vert).

D'autre part, l'entreprise Fleury-Michon a sollicité l'utilisation de cette salle chaque lundi au prix de 10,91 €/heure jusqu'au 18 juin 2018 (convention signée avec Fleury-Michon en date du 20 novembre 2017).

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame MOINET précise que les tarifs ont été augmentés car les précédents ne comportaient pas la prestation de ménage si bien que les tarifs sont en réalité presque équivalents. En ce qui concerne la location de la salle à l'entreprise Fleury-Michon, l'engagement avait été pris antérieurement et c'est pourquoi il est proposé de le confirmer.

Madame ARNOUD demande quelle est l'utilisation de la salle par Fleury-Michon.

Madame MOINET indique qu'il s'agit d'activités sportives.

Monsieur de PONSAY demande si cette convention se renouvellera tous les ans.

Madame MOINET précise que l'engagement ne vaut que pour cette année.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **approuve** les nouveaux tarifs de location de la salle des Tourelles à Puybelliard à compter du 1er avril 2018 ;
- **approuve** la convention signée avec Fleury-Michon en date du 20 novembre 2017.

N° 30/2018 – 2 – FINANCES LOCALES

2.2. SUBVENTIONS

2.2.1. Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Demande de subvention

Date convocation	05/03/2018
Conseillers Municipaux en exercice	29
Nombre de présents	23
Nombre d'excusés avec pouvoir	3
Nombre d'excusés sans pouvoir	2
Nombre d'absent	1
Nombre de vote pour	25
Nombre de vote contre	/
Nombre d'abstentions	1
Nombre de blanc	/
Nombre de nul	/
Nombre de votes exprimés	26

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur DROUAULT**, rapporteur du projet.
Monsieur DROUAULT procède à la lecture de l'exposé :

Plusieurs intrusions ont eu lieu dans le parking souterrain avec des dégradations de véhicules notamment à l'aide d'extincteurs.

De plus, dans le passage piétonnier entre la place de la Liberté et le square Girard de Villars, il est constaté des incivilités (regroupements bruyants et dépôts de déchets) ainsi que des dégradations (tags et détérioration de l'éclairage public).

Afin de faire cesser ces actes, il est proposé de mettre en place un système de vidéosurveillance couvrant l'intérieur du parking souterrain, ses deux accès ainsi que le passage entre la place de la Liberté et le square Girard de Villars.

Le coût de l'opération est estimé à 8 770 € HT soit 10 524 € TTC.

Elle peut bénéficier d'une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à un taux de 50%.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur PELTANCHE indique qu'à titre personnel, il s'abstient toujours sur ce type d'opération.

Monsieur PELTANCHE ajoute que la vidéosurveillance ne fait que déplacer le problème et qu'elle ne remplace pas les moyens humains.

Monsieur le Maire acquiesce sur le fait que le problème n'est peut-être que déplacé mais en tous cas sur certains points noirs cela permet réellement de le régler.

Monsieur GAIGNEUX demande si les images sont simplement visualisées ou enregistrées.

Monsieur le Maire précise qu'elles font l'objet d'un enregistrement.

Monsieur DROUAULT explique que le personnel de la bibliothèque apprécie le travail de sécurisation qui a été fait au parc Clemenceau parce qu'il peut accomplir sa mission dans une plus grande sérénité. En ce qui concerne le parking souterrain, celui-ci a fait l'objet de plusieurs actes de vandalisme et au bout d'un moment cela ne peut plus être accepté.

Monsieur DELAYE explique que le SCOM faisait régulièrement l'objet d'actes de dégradations, de vols de matériaux, de casse de matériel, de bris de glaces et l'installation de la vidéosurveillance dans les déchetteries concernées a stoppé net ces actions.

Madame ARNOUD demande s'il y a une signalétique spécifique à mettre en place.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et explique que la vidéosurveillance doit faire l'objet d'une autorisation du Préfet.

Monsieur DROUAULT indique à ce sujet que le système qui a été mis en place au Parc Clemenceau n'a été activé que lorsque la Préfecture a donné son accord.

Madame MOINET rappelle combien le personnel à la bibliothèque a mal vécu les différentes incivilités qui se déroulaient au parc et les réponses qui ont été apportées dans la vidéosurveillance permettent un retour à la normal.

Monsieur le Maire rappelle qu'en plus de la vidéosurveillance, l'élagage qui a permis de rendre le parc plus transparent et de restaurer le calme dans le parc.

Madame COUDRAY indique que ces actions ne remplaceront jamais les moyens humains.

Monsieur le Maire rappelle que la Police Municipale et la Gendarmerie patrouillent régulièrement au parc et indique que les travaux réalisés aident à l'accomplissement de leurs missions. Ainsi, l'enlèvement du porche au centre des 4 Vents a permis d'une autre manière de sécuriser les lieux.

Monsieur DROUAULT ajoute, en ce qui concerne la bibliothèque, qu'un nouveau portillon a également été mis en place ainsi qu'une porte insonorisée sur l'arrière du bâtiment.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus de question.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, par 25 voix pour et 1 abstention (M. Eric PELTANCHE) :

- **approuve** l'opération,
- **autorise Monsieur le Maire** à solliciter la subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à un taux de 50%.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 34.